

provinces Maritimes et le Bas-Canada ne seraient pas entrés dans la Confédération.

Je viens de démontrer, je crois, que ces garanties n'ont plus leur raison d'être actuellement. S'il est exact en effet, qu'elles peuvent constituer une garantie pour certaines provinces du Canada, c'est aux dépens des plus petites provinces. Certaines de ces dernières admettent que, par rapport à l'Ontario, au Québec, et à d'autres provinces plus grandes, elles aient moins de députés au Parlement, mais ce n'est pas le cas du Manitoba et de Terre-Neuve qui sont mécontents de cet état de choses. En ce sens, si la raison d'égalité territoriale a disparu, l'amendement de cet article s'impose avant de procéder à la réforme du Sénat.

Depuis des années, ce sujet revient régulièrement sur le tapis. Mais quel intérêt la réforme de l'autre endroit présente-t-elle pour la Chambre, comme pour le pays tout entier d'ailleurs, puisque, ainsi que l'a fait remarquer le député, l'autre endroit possède de tels pouvoirs. Mon opinion, dès lors, est que puisque nous sommes placés dans la situation où l'autre endroit possède un grand nombre de pouvoirs sans les exercer, le seul intérêt que nous ayons à décider l'abolition de l'autre endroit est un intérêt théorique. Si nous adoptions ce bill aujourd'hui, nous constaterions qu'il reste encore beaucoup à faire.

Je ne pense pas que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait vraiment approfondi cette question. Je vois que le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) est ici. Je suis sûr que dans toute discussion de réforme de l'autre endroit le député de Saint-Jean-Albert et le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) dérogeraient chacun à la politique de son parti pour s'attaquer et au député de Winnipeg-Nord-Centre et à moi-même. Il y aurait des questions d'intérêt régional, de l'intérêt du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, qui évidemment l'emporteraient sur les intérêts politiques de ces deux honorables représentants. De même, le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi soutiendrions tous deux la thèse opposée.

M. Bell: Puis-je poser une question afin d'aider l'honorable représentant? Terre-Neuve connaissait-elle cette disparité lorsqu'elle est entrée dans la Confédération?

M. Cashin: A l'époque où Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, cette question n'entraînait pas en jeu. La première fois où elle s'est vraiment posée officiellement, dans

le contexte politique canadien, c'est lorsque cette mesure a été présentée.

M. Knowles: Le député permet-il que je lui pose une question? Se rend-il compte que l'article de mon bill dont il parle ne fait que transposer une disposition qui existe depuis 50 ans dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Il ne s'agit pas d'une innovation.

M. Cashin: Oui, mais c'est un état de choses que je ne saurais accepter. Je ne crois pas qu'un habitant de Terre-Neuve ou du Manitoba le puisse non plus. Je parle très sérieusement et au prochain remaniement de la carte électorale, nous allons en faire un cheval de bataille.

M. Knowles: Le député permet-il une autre question? N'a-t-il pas mis son doigt sur la plaie? La mesure à l'étude a pour objet principal de se débarrasser du Sénat mais la question dont traite mon ami porte sur le remaniement de la carte électorale; on pourra donc en traiter lors du prochain remaniement.

M. Cashin: Que le représentant se débarrasse ou non du Sénat, il perpétue à mon avis une situation désagréable et son bill pourrait être beaucoup mieux rédigé.

M. Stewart: Puis-je poser une question au député? Son temps de parole est presque épuisé, je crois, mais je voudrais lui demander ceci. On dit parfois que le rôle le plus utile du Sénat c'est de permettre à un premier ministre d'user de beaucoup de souplesse lorsqu'il remanie son cabinet. J'espère pouvoir poser cette question au député de Saint-Jean-Ouest sans entraîner une réponse trop empreinte d'esprit de parti. J'ai pensé la poser au député de Winnipeg-Nord-Centre mais je n'ai pas osé. Cet argument est-il valide?

M. Cashin: Peut-être dans certains cas, mais je ne crois pas que la question soit assez importante, du moins en ce qui concerne le député de Saint-Jean-Ouest, pour qu'on en traite plus longuement.

Je répète, en terminant, ce que je disais au début. J'aime qu'on nous donne l'occasion de parler de nos institutions. Je sais gré au député de Winnipeg-Nord-Centre de son réel intérêt pour la réforme, en général. Malgré la présence de certaines anomalies à l'autre endroit, je ne crois vraiment pas que la réforme puisse servir à quelque chose à l'heure actuelle. Tant que cette Chambre restera ce qu'elle est actuellement, étant donné surtout les nombreuses critiques contre le Parlement